Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 171

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 171 23 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossoney
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifus
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bruno Pellaud
Michel Rey

171

Domaine public

L'industrie horlogère: une certaine insolence

La transparence n'est pas le propre de l'industrie horlogère. En dépit d'un matériel important d'informations et de nombreuses discussions, une prise de position définitive est difficile car les avis des uns ne recoupent pas toujours les opinions des autres.

Quelques points acquis, cependant.

L'industrie horlogère s'est mal préparée à affronter les conséquences de la suppression de son statut légal qui, depuis presque quarante ans, la mettait à l'abri de la concurrence et lui procurait des facilités fort rentables.

Ses organes faîtiers, notamment la Fédération horlogère, n'ont pas su formuler une stratégie de développement de l'ensemble de la profession. Ses centres d'information établis dans de nombreux pays ne sont pas, aujourd'hui encore, capables de fournir aux entreprises suisses une évaluation précise de la concurrence et des moyens mis en œuvre par les groupes qui s'y affrontent.

Les deux regroupements les plus importants auxquels on assiste depuis un peu plus d'un an (autour d'ASUAG, société générale de l'horlogerie suisse, et SSIH, société suisse pour l'industrie horlogère) ont été faits sinon contre l'avis de la Fédération horlogère, du moins en dehors d'elle. Pour preuve: le rapport qu'elle a fait établir en hâte pour contrer celui commandé à McKinsey par ASUAG pour sa propre réorganisation. C'est d'ailleurs ce dernier qui semble être progressivement et méthodiquement mis en application...

Les stratégies adoptées par chacun de ces deux groupes, et par d'autres moins importants, ne tiennent compte évidemment que de considérations de rentabilité. Il en résulte quelques conséquences qui valent d'être soulignées:

— *Les montagnes neuchâteloises ne savent au fond si leur avenir est celui d'une métropole ou d'une nécropole de l'horlogerie (pour reprendre un titre brutal mais suggestif de « L'Impartial »). En effet, les regroupements des centres de décision se font, au niveau du produit industriel, en direction de Bienne et au niveau de la commercialisation, vers la région lémanique.*

— *Les plans de réorganisation ont été élaborés sans discussion, voire simple consultation des pouvoirs publics — qu'il s'agisse des Conseils d'Etat vaudois, neuchâtelois ou bernois, ou des exécutifs communaux du Locle, de La Chaux-de-Fonds ou Bienne. C'est à peine si, confidentiellement, « on » a prêté, éventuellement remis à l'une ou l'autre des personnes appartenant à ces conseils, les rapports sur la base desquels les programmes de réorganisation ont été arrêtés.*

— *La fin du statut légal de l'horlogerie doit entraîner, pour certains, la privatisation de l'ASUAG, par rachat de la part d'actions détenue par la Confédération. Cette opération devrait être doublée d'une augmentation du capital social, pour laquelle les banques cantonales bernoise et neuchâteloise ont été sollicitées pour plusieurs dizaines de millions de francs.*

Ces trois volets représentent assez bien ce qu'un secteur économique, en jouant de son importance régionale et du montant de ses exportations, peut obtenir des pouvoirs publics sans rien devoir leur concéder. Et même plus, si faire se peut, puisqu'au moindre nuage — par exemple le dépôt à l'exportation — chacun est prié de participer à un front homogène de défense des intérêts vitaux de l'horlogerie, qui verra ses responsables se pendre d'autant plus aux basques des gouvernements cantonaux qu'il ne sera jamais question pour eux d'engager un débat réellement pubic sur l'avenir de la profession.

Un tel comportement a quelque chose d'insolent. Mais saurait-il vraiment surprendre? N'est-il pas que l'envers de décennies d'une politique qui a su allier profitablement chantage et désinvolture?